

## Discours pour les 80 ans de la Rafle du Vel'd'Hiv

Il y a 80 ans, c'était un jeudi du mois de juillet qui s'annonçait clair et ensoleillé, le 16 exactement, le 16 juillet 1942 au petit matin, deux jours après une fête nationale désormais interdite dans une France aphone.

Il était 4h et Paris dormait encore en zone occupée, au nord de la Loire, occupée par l'armée allemande, par les nazis qui soumettaient la quasi-totalité de l'Europe.

En ce petit matin du 16 juillet 1942, la France avait changé de camp. Sous la férule d'une soi-disante Révolution nationale, à la botte de l'occupant, les autorités françaises avaient dès le mois d'octobre 1940, quatre mois à peine après l'armistice du 22 juin, appelé tous les Juifs en France à se faire recenser dans les commissariats et gendarmerie du territoire, conformément à la première loi portant statut des Juifs sur le sol de feu la République.

A peine deux années plus tard, pour mieux les identifier et surtout les stigmatiser, les discriminer pour employer un langage moderne, les nazis, vrais maîtres d'un Etat français veule et sans courage, prennent une ordonnance exigeant que tous les Juifs portent l'infamante Etoile jaune. Désormais, « Il est interdit aux personnes juives, à partir de l'âge de 6 ans accomplis, de paraître en public sans porter l'étoile des Juifs ».

Mais l'Allemagne veut plus. La machine d'extermination des Juifs d'Europe se met en fonction à plein régime. Il faut aux maîtres de l'Europe amplifier l'entreprise de destruction du peuple juif, aussi sur son flanc Ouest. Ce sera donc au tour de la France d'alimenter les chambres à gaz et les fours crématoires d'Auschwitz.

L'administration française se met en ordre de marche : il y faut de l'organisation et de la méthode, 9 000 agents des forces de police et de gendarmerie, il y faut des bus et des trains, il y faut des camps de transit – Drancy, Compiègne, Pithiviers et Beaune-la-Rolande –, et il y faut, à Paris, un centre de regroupement, ce sera le Vélodrome d'Hiver, ce temple de la petite reine.

On passera rapidement aujourd'hui sur les sinistres et zélés serviteurs des nazis que sont notamment les Laval, Leguay, Darquier de Pellepoix, Papon et autres René Bousquet qui ont déshonoré la France, pour se souvenir surtout des justes parmi les nations auxquels nous exprimons notre respect et notre reconnaissance mais aussi des victimes : 13 152 Juifs qui du 16 au 18 juillet 1942 furent regroupés pour la plupart au Vel'd'Hiv avant d'être convoyés dans des conditions abominables vers le camp de la mort d'Auschwitz et y être immédiatement gazés, exterminés.

Car il faut se souvenir, grâce aux témoignages des derniers rescapés de ce drame absolu, de la violence des coups sur la porte des appartements, des hurlements et des ordres – prendre rapidement quelques affaires et descendre aussi prestement dans la rue –, des rues barrées, de quartiers entiers de la capitale, tous les arrondissements parisiens seront concernés. Et il faut se souvenir de la sidération des mères et des enfants accrochés à leurs jupes.

Durant deux jours, 8 160 personnes seront regroupées et enfermées au Vel'd'Hiv, dans la promiscuité, dans la chaleur étouffante, sans soins, une sorte d'antichambre de l'impensable Shoah, l'impensé de la destruction de près de 6 millions de Juifs, la quasi-totalité des Juifs d'Europe centrale et orientale. Un fait inédit dans l'histoire de l'Humanité, qui ne concerne pas uniquement les Juifs car cette tragédie dans celle de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale va constituer un des fondements des valeurs de la construction européenne pour lesquels combattent aujourd'hui les ukrainiens.

A l'issue de ces jours d'angoisse et de violence, prélude au crime des crimes, ce seront donc 13 152 Juifs qui furent arrêtés, soit 4 115 enfants, 5 919 femmes et 3 118 hommes. Juifs de « souche française » comme on dit ou Juifs réfugiés d'Europe, la Shoah aura fait 75 000 victimes dans l'Hexagone, sur les quelques 330 000 de confession juive qui y vivaient au seuil de la guerre en 1939 soit plus d'un juif sur cinq.

80 ans après, nous nous souvenons.

Encore s'il s'agissait d'égrainer les chiffres d'une macabre litanie, de commémorer les traces tenaces mais irrémédiablement lointaines dans la mémoire individuelle, ou même de satisfaire à un rite annuel avec la certitude cependant d'une histoire révolue, mais, force est de le constater, qu'après quatre générations et la disparition inéluctable des derniers témoins de la Shoah, la manie antisémite est toujours à l'œuvre parmi nous, ici, en France, ici en Alsace, en 2022.

80 ans après la Rafle du Vel d'Hiv, des actes meurtriers contre les Juifs sont commis sur notre sol, des agressions physiques ou verbales, depuis le meurtre d'Ilan Halimi en 2006, à la défenestration à Lyon, cette année de René Hadjadj ou bien l'agression, à Strasbourg, du mari d'une candidate à la récente élection législative.

80 ans après la Rafle du Vel d'Hiv des signes inquiétants réapparaissent :

La Maire PS d'Avignon qui s'interroge sur la fresque représentant Jacques ATTALI manipulant le Président de la République comme une marionnette, qui reprend pourtant les poncifs de la propagande antisémite et complotiste du sinistre Sturmer ou de Je suis partout.

Faut-il donc rappeler incessamment que l'antisémitisme n'est pas une opinion mais un délit.

Et que penser face à la mise en cause de principes juridiques nationaux jusqu'ici relativement clairs ?

- La frilosité des plus hautes instances juridiques françaises, administratives et judiciaires lorsqu'il convient de qualifier des actes antisémites ?  
Après le déni de la Cour de cassation de l'indéniable responsabilité du meurtrier de Sarah Halimi, meurtre antisémite qu'elle a reconnu du bout des lèvres, c'est au tour du Conseil d'Etat de refuser au ministre de l'Intérieur la dissolution d'associations qui appellent ouvertement à la destruction d'Israël et à la provocation d'actes terroristes. Or tout le monde sait que ces actes visent les Juifs.

Nous ne pouvons plus seulement compter les morts, les actes et les propos contre les Juifs et uniquement les déplorer devant la résurgence de la peste antisémite et de son nouvel habillage plus virulent encore, l'antisionisme.

Car, autre évolution des plus préoccupante, le prurit antisémite n'est plus l'apanage de l'extrême-droite et d'un parti politique qui n'a jamais fait mystère de ses nostalgies maurassiennes et pétainistes et qui siège désormais au Palais Bourbon avec 89 députés. Hitler en eut 107 aux élections de 1930.

Non, l'antisémitisme moderne se camoufle aussi dans l'antisionisme qui est revendiqué et assumé par une part de l'extrême-gauche française, également renforcée dans la même assemblée. Cet antisionisme, qui n'a rien à voir avec la critique de la politique d'un gouvernement d'Israël est soutenu par une partie de l'intelligentsia prétendument progressiste, mêlé aux discours victimaires d'un islamisme fondamentalement violent, dont la seule solution au conflit entre Israël et les Palestiniens consisterait en l'effacement pur et simple du seul Etat juif du monde et donc que les juifs soient les seuls à ne pouvoir prétendre à avoir un pays propre.

Et si cela se réalisait que deviendrait tous ces Juifs, quand on voit le sort des opposants syriens, des Yézidis ou des Ouighours qui ne semblent pas mobiliser autant ces belles âmes sélectives. A l'aune des menaces iraniennes, une nouvelle Shoah est possible.

Que la chose soit claire : personne n'ignore la complexité de la situation palestinienne après le plan de partage de l'Onu et la proclamation d'Israël en 1948 puis après l'abandon de la domination des pays arabes voisins en 1967. Des solutions doivent être trouvées pour que chacun, Israélien et Palestinien, juifs, chrétiens et musulmans, y trouvent leur place, mais sans le terrorisme et l'exclusion.

Que cela plaise ou non, les Juifs de France sont attachés aux valeurs de la République et à leur appartenance à la Nation française, ils n'en sont pas moins dans leur quasi-totalité solidaires d'Israël, attachés à l'existence du seul Etat véritablement démocratique d'un Moyen-Orient rongé par le népotisme ou l'islamisme.

Ainsi, l'antisionisme est devenu le faux-nez aisé de l'antisémitisme contemporain. Car vu de France ou d'Europe, il paraît plus aisé de faire d'Israël un bouc émissaire des nations, plutôt que d'aborder les difficultés de notre société, mais pour combien de temps encore ? Canaliser la haine vers le juif ou vers Israël, n'empêche pas la haine de monter dans notre société ainsi que la radicalité y compris en politique.

Il faut lutter contre tous les discours de haine et de boycott racial.

De ce fait, il convient de s'interroger lucidement sur les conséquences pour notre société de l'activisme de la propagande antisioniste qui affiche en pleine rue à Strasbourg, un appel au boycott ultra actif et agressif de toute expression israélienne dans le monde, dans les domaines économiques, politiques, culturels et sportifs comme pour le tour de France où une équipe israélienne n'aurait pas sa place au regard de quelle raison si ce n'est de l'antisémitisme.

Comment peut-on associer continuellement Israël à l'Apartheid quand les israéliens arabes sont au gouvernement, à la cour suprême et qu'Israël accorde des visas spéciaux pour les homosexuels arabes des territoires sous autonomie palestinienne menacés de morts.

En réalité, l'antisionisme bon teint est un exutoire facile quand la paresse intellectuelle tient lieu de bréviaire.

Certains aimeraient tellement qu'Israël et les Juifs rentrent dans l'image qui permet cette détestation commode.

Face à cette maladie de l'antisémitisme, que faire ? Que répondre ? En tout cas, n'attendons pas des Juifs de France, comme de tous les hommes et les femmes de bonne volonté dans notre pays, quelles que soient leurs attaches et leurs croyances ou absence de croyance, n'attendons pas d'eux qu'ils restent passifs ou spectateurs impuissants.

Le CRIF, avec à sa tête un nouveau jeune président, Yonathan ARFI, continuera à employer tous les moyens de droit pour dévoiler l'imposture de l'antisionisme et combattre l'antisémitisme, aux côtés des pouvoirs publics dont nous connaissons l'attachement à nos principes partagés de liberté, d'égalité et de fraternité.

Je vous remercie.

Pierre HAAS  
Délégué du CRIF Alsace